

**DOSSIER DE DEMANDE D’AFFILIATION A LA FRANCE J.K.A
SAISON 2017/2018**

Première demande Renouvellement

Nom de l’association (en lettres majuscules) :

Cotisation, licence du président et licence du professeur en titre (art. 7 des statuts de France J.K.A) réglées par chèque n° : Banque :

Montant total : 170 € (140 + 2*15) € à l’ordre de France J.K.A

Documents à fournir :

Fiche de renseignements administratifs¹

Fiche de renseignements sur le professeur titulaire et ses assistants¹

Un exemplaire des statuts de l’association²

Photocopie du récépissé de déclaration de l’association en Préfecture²

Numéro d’agrément Jeunesse et Sports de l’association si celle-ci est agréée²

Photocopie de la parution au Journal Officiel²

MONTANT DE LA COTISATION POUR LA SAISON 2017/2018 : 140 €

Tout dossier incomplet, non accompagné de son règlement, reçu après les 8 jours qui précèdent la tenue de l’A.G (art. 11 du règlement intérieur de France J.K.A), ne sera pas pris en compte

Cadre réservé à la France J.K.A

Dossier reçu le :

Accord donné le :

¹ Pour les demandes d’affiliation et de réaffiliation

² Uniquement pour les premières demandes